

Préambule

Par lettre en date du 16 mars 2023 Madame la Vice-Présidente du Grand Chambéry chargée de l'urbanisme et du droit des sols a demandé la désignation d'un commissaire-enquêteur au Président du Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire l'enquête publique, ayant pour objet le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 26 janvier 2023.

Par décision n° E23000050/38 du 29 mars 2023 Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné à cet effet M. Alain VINCENT en qualité de Commissaire Enquêteur.

Par arrêté n° 2023-023A en date du 24 avril 2023 la Communauté d'agglomération du Grand Chambéry a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, dont le siège a été fixé au domicile de Grand Chambéry pour la période du lundi 5 juin 2023 au mercredi 5 juillet 2023.